

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

# SAINT-JOSEPH-DU-LAC Modalités quant à l'application du passeport vaccinal

**Saint-Joseph-du-Lac**, **le 1<sup>er</sup> septembre** – Conformément aux directives gouvernementales, la population joséphoise âgée de 13 ans et plus devra présenter son passeport vaccinal pour participer à certaines activités organisées par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

# Passeport vaccinal requis

- Sports d'équipe ou activités encadrées (programmation de loisirs, association sportive, club, etc.)
- Spectacles et parcours thématiques

## Passeport vaccinal non requis

- Services administratifs (hôtel de ville, pavillon Jean-Claude-Brunet)
- Écocentre municipal
- Séances du conseil municipal
- Activités culturelles intérieures (ex : cours de langues)
- Activités libres à l'extérieur (badminton libre, pétanque libre, etc.)
- Bibliothèque et toutes les activités s'y déroulant
- Accompagnateurs d'enfants lors de cours

#### **Session Automne 2021**

Les participants de 13 ans et plus s'inscrivant à une activité de la programmation automnale 2021 doivent fournir leur passeport vaccinal ou une preuve de vaccination papier (pièce d'identité demandée) lors du premier cours (ou lors d'un cours subséquent en cas d'absence).

— 30 —

Renseignements: Marie-Michelle Crevier

Responsable des communications

450 623-1072, poste 233) communication@sjdl.gc.ca